



Vie institutionnelle et vie associative

Dossier : Comité directeur

Date : 14 et 15 décembre 2013

COMPTE-RENDU ADOPTÉ **PAR VOTE ELECTRONIQUE – 10 POUR, 3 ABSTENTIONS**

Présents : Sigrid Azouz-Ménard, Olivier Cellier, Ludovic Coupin, Yannick Daniel, Raymonde Derouard, Marie-Anne De Vreyer, Cédric Disconsi, Bernard Hameau, Frédéric Le Plaine, Mickaël Lissarre, Dominique Mathieu, Emilie Schurch, Daniel Séréno, Isabelle Soltysiak, Jean-Yves Talois, Nadine Tétron

Excusés : Vincent Cocquebert (délégué général), Marie-Jo Fuster, Jean-Claude Herdalot, Elsa Loubet, Coralie Mercier

Participaient à la séance :

- Laëtitia Ferté, Responsable ressources humaines
- Bruno Aïssou, Responsable administratif et financier
- Jean Amand Declerck, Directeur général adjoint du rassemblement Roverway 2016
- Pascale Sousa représentante du comité d'entreprise

Etaient à l'ordre du jour :

Samedi

- Travail en 3 ateliers : planification de la relève, développement, vacances adaptées
- Adoption du compte rendu du Comité directeur du 5 octobre
- Point d'actualité du mouvement
- Assemblée générale 2014
 - Point sur Réforme des statuts et règlement général, retour du Conseil d'État
 - Pré-programme AG
- Actualité du mouvement et vie fédérale
 - Point sur présence et nomination EEDF à la commission formation, commission communication
 - Présentation du projet Roverway 2016 (présence du Directeur adjoint du rassemblement)
- Gouvernance associative

Dimanche

- Point sur administration et finances
 - Situation de la trésorerie
 - Point sur la mise en vente des investissements, les estimations réalisées
 - Questions administratives
 - Orientations budgétaires
 - Cellule de crise
- Point d'actualité et accord d'entreprise
- Préparation Conseil National
- ID d'Avenir

En ouverture du temps de travail en ateliers, un point de situation sur le renouvellement du Comité directeur est fait. Sur les 20 membres actuels, 8 seront a priori assurément là l'an prochain. Il s'agit donc de réfléchir à une proposition concrète sur l'organisation de la relève.

Communication : il faudrait rajouter sur les Flashes, dans la mesure du possible, le lien vers le compte-rendu du Comité directeur précédent.

Adoption de l'ordre du jour

Après modifications, l'ordre du jour est adopté - 13 pour – 1 abstention

Adoption du compte rendu du Comité directeur du 5 octobre (14 mn)

Après modifications, le compte-rendu est adopté - 12 pour – 4 abstentions

Point d'actualité du mouvement (1h25)

- **CPO Éducation nationale** (Convention pluriannuelle d'objectifs)

Dans le cadre des négociations pour la nouvelle CPO, une délégation des EEDF a été reçue par le cabinet du Ministre de l'Éducation nationale, le 28 novembre 2013. Cette délégation était composée de Yannick Daniel, Bruno Aïssou, Claudie Delpy et Bruno Dussout.

Lors de cet entretien, il a été assuré que le solde de l'année 2013, s'élevant à 500 000 €, serait versé car notre action est reconnue, les retours des dialogues de gestion avec les académies sont positifs.

Sur l'avenir, Monsieur le Chef de cabinet a commencé par annoncer que le MEN ne souhaitait pas

reconduire une CPO avec les EEDF, même si par ailleurs il continuerait d'aider l'association. Après argumentation, il propose que la CPO soit maintenue mais réduite de 50%.

Aucun argument sur le fond de notre action-école n'a été remis en cause. Il nous a par contre été demandé de retravailler notre budget pour qu'il ne porte pas que sur le périmètre du siège national mais sur l'ensemble de l'association. De plus, le choix est fait avec la DGESCO (Direction générale de l'enseignement scolaire) de ne pas réécrire nos axes de travail mais de les éclairer d'un argumentaire. Ce travail a été fait par Bruno Aïssou et Bruno Dussout et sera envoyé le lundi suivant le Comité directeur à la DGESCO.

La fin de la négociation est prévue pour le 20 décembre 2013.

Les signatures de CPO devraient avoir lieu en janvier 2014.

Le bureau du CD a décidé de contacter les autres associations qui ont une CPO pour les alerter sur notre situation. Cependant l'absence du Délégué général ne facilite pas les contacts et interpellations.

Il est à noter que la JPA et les EEDF seraient les deux associations les plus touchées par la baisse de subvention. Aujourd'hui, pour la plupart des associations, l'enjeu est non seulement de faire vivre leur association mais aussi de maintenir les emplois. Il apparaît difficile d'avoir des éléments d'information de la part des autres associations ou fédérations. La solidarité inter associative, le front commun, qui avaient porté leurs fruits en 2008, ne semblent plus de mise.

Nous avons également choisi de relayer l'annonce de cette baisse auprès des parlementaires, d'abord ceux qui connaissent notre association et reconnaissent notre projet. Les contacts avec les parlementaires et autres élus vont devoir être intensifiés ; pour obtenir une certaine efficacité dans ces démarches, celles-ci vont devoir être personnalisées.

Malgré les délais courts et la période de fin d'année, nous devons essayer de sensibiliser, interpellier les militants des autres associations. Par ailleurs, il semble important d'avertir les correspondants académiques et les Responsables régionaux afin qu'ils montrent dans les rencontres annuelles avec les rectorats que, si la baisse de la CPO était actée, cela impacterait nécessairement les actions envisagées dans les territoires.

Les camps de scoutisme sont beaucoup mis en avant ces derniers temps concernant les départs en vacances (cf. intervention ministérielle). Peut-être faudrait-il se rapprocher du ministère de la Jeunesse et des Sports et faire part de notre situation à Mme Fourneyron et son cabinet.

Soyons clairs et lucides : si notre subvention Éducation nationale est diminuée de moitié, le plan de redressement de l'Association, voté en novembre, ne sera pas suffisant.

- **La JPA**

En l'absence de Vincent Cocquebert, c'est Bernard Hameau qui représentera les EEDF au conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la JPA les 17 et 18 décembre 2013.

Deux questions de fond sont posées à l'occasion de cette assemblée générale extraordinaire :

1. Arrêt de la gestion du complexe médico-social de Lavaur (81) : bien que cette activité soit ancienne et que d'autres centres médico-sociaux étaient auparavant gérés par la JPA, cette gestion n'est pas statutaire (si maintien réforme des statuts).
2. Favoriser le départ en vacances collectives des enfants et des jeunes est au cœur de la mission de La JPA. Cette orientation stratégique n'est remise en cause par personne. Par contre, un débat au sein des associations confédérées existe sur la prolongation de cette mission de la JPA au niveau des classes de découverte, considérées ou pas comme partie intégrante du cœur de mission.

Pour les EEDF, il est important de conduire une réflexion politique sur le départ en vacances intégrant les classes de découverte en favorisant la complémentarité des différentes associations entre elles. Le départ en séjours collectifs des enfants et des jeunes est un enjeu de la jeunesse aujourd'hui.

- **Absence du délégué général**

Un entretien téléphonique entre Yannick Daniel et Vincent Cocquebert a eu lieu (cf. compte-rendu du CD de novembre). Ce dernier devrait pouvoir reprendre le travail au 1^{er} janvier 2014. L'organisation pensée lors du dernier CD et qu'il aurait à piloter à son retour, lui a été présentée. Une synthèse de la situation de l'association lui a été faite. Un prochain entretien téléphonique est prévu portant davantage sur les dossiers à reprendre à son retour.

- **Bécours**

Bernard Machu, responsable de la SLA, a pris contact afin de savoir ce qu'il en est du poste de direction ; le transfert éventuel de la directrice de Fabian, qui a assuré un intérim en août 2013 à Bécours, relève du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) ; celle-ci pourra être candidate à ce poste à pourvoir à Bécours. Un lien doit être fait avec le service Ressources Humaines pour voir ce qu'il en est et quel éventuel lien avec le plan de restructuration à venir.

- **Groupe de Vichy de la FEE**

Dans la matinée, pendant les temps de travail en atelier, Yannick Daniel a reçu des responsables du groupe de Vichy issu de la FEE (Fédération des Éclaireuses et des Éclaireurs (cf. compte-rendu du CD de septembre). Ce groupe a quitté les EEDF dans les années 1989-1990 et a rejoint la FEE. Aujourd'hui, il a quitté la FEE car il considère que ce n'est plus une fédération laïque.

Le groupe est structuré autour de Louveteaux et d'Éclaireurs. Il possède un investissement dans l'Allier (centre du Bréant) qui est en état de fonctionnement. Il est inscrit dans leurs statuts que si l'association se dissolvait, cet investissement reviendrait à l'association laïque du Scoutisme Français.

Ce groupe a conservé des liens avec les groupes EEDF auvergnats.

Il convient de contacter la Région Auvergne Limousin afin d'envisager avec eux le retour de Vichy dans la Région et de se rapprocher de Didier Bisson qui avait mis en place un accompagnement lors du retour du groupe de Bois Colombes dans l'association.

Veillons à nos statuts (article 4/adhésion et article 12/organisation territoriale et la création d'une SLA) ce n'est pas le groupe de Vichy qui revient dans l'association, ce sont les adhérents de ce groupe, en tant qu'adhérents, que nous accueillerons. Ils pourront alors créer un groupe Éclés à Vichy, se constituer en SLA. Et comme toute nouvelle structure locale d'activité, il faudra l'accompagner.

- **Lambersart**

Un enfant du groupe en tenue scoute apparaît sur un tract politique du maire de Lambersart. Même si cela peut être dérangeant, il faut savoir que lorsqu'une photo est prise lors d'une manifestation publique (ce qui est le cas ici) il y a de fait renonciation au droit à l'image. Un courrier de réaction a été adressé par la Région au maire pour lui faire part de l'illégitimité de l'utilisation de l'image des EEDF dans le cadre d'une campagne électorale.

Assemblée générale 2014

- **Point sur Réforme des statuts et du règlement général, retour du Conseil d'État (1h)**

Le Conseil d'État a communiqué ses commentaires ; il y a quelques modifications à apporter, en particulier sur le nombre de personnes pouvant constituer le bureau lié au nombre de membres du conseil d'administration, sur la place des personnalités...

Les personnalités au sein d'un conseil d'administration permettent de lui donner une autre dimension. Ceci étant, le format de nos séances du Comité directeur rend complexe la présence de ce type de personnalités. L'ajout de suppléants pour les délégués des SLA doit faire l'objet d'un vote d'assemblée générale extraordinaire (AGE), de même que la question des personnalités.

Une communication précise doit être introduite dans le dossier des Congrès régionaux, afin de répondre aux questions concernant les modalités de vote notamment la question de l'accès au portail par les salariés qui n'est pas synonyme d'adhésion et de droit de vote.

Un temps de travail, formalisant l'ensemble des points en suspens, relevant d'une AGE pour certains ou soumis à échange lors du Conseil national puis à l'assemblée générale ordinaire (AGO) éventuellement pour d'autres, sera mis à l'ordre du jour du « mini » CD précédant le CN de janvier.

- **Pré-programme AG (15min)**

Il est nécessaire d'ouvrir une AGE mais elle ne devrait comporter que deux points et peut s'ouvrir en cours de week-end.

Samedi : Les travaux pourraient commencer à 10h30 avec un accueil dès 9h00
12h30 déjeuner avec reprise des travaux à 14h30
Une pause de ¾ d'heures entre 16h30 et 17h15, puis reprise des travaux
20h30 repas suivi d'une soirée festive

Dimanche : Début des travaux 9h00 en sachant qu'on peut si besoin démarrer à 8h30
(à voir lorsque l'ordre du jour sera fixé)
Fin des travaux 13h00 (avec panier repas pour les gens qui doivent partir rapidement)

Actualité du mouvement vie fédérale

- **Roverway 2016 (1h10)**

Le projet est présenté par Jean Amand Declerck, directeur adjoint du rassemblement. Ce sera l'évènement européen majeur pour l'OMMS et l'AMGE, destiné aux 16-22 ans.

Un évènement sur 10 jours avec deux dynamiques : les routes (6 jours) et un camp central (4 jours)

Prix : entre 420 et 470€ pour les 10 jours, hors transport.

Objectif : 4000 participants, issus de l'Europe élargie, avec une forte implication des pays latins et de la Belgique.
Impact souhaité : développement d'une dynamique internationale, de la citoyenneté européenne, de la co-construction et de l'engagement.

Un comité de pilotage avec des bénévoles se met en place. En 2014, il s'agit de développer « 6 routes pilotes » (6 lieux, équipes de 10 maxi, 40 rovers).

Le programme d'activité du camp central sera co-construit avec les rovers. Des équipes d'accueil pluri-associatives devront se mettre en place.

Cette présentation a fait émerger des questions sur l'enjeu que représente le Roverway pour l'association des EEDF, sur l'ouverture du projet à des jeunes qui ne sont pas encore scouts...

- Un des enjeux du Roverway est notre capacité à co-construire au sein du SF. Le Comité directeur va devoir définir jusqu'où il souhaite engager l'association dans ce projet. Pour cela, il doit réfléchir à la forme et à un calendrier en sachant que si on veut mettre en place une dynamique Roverway, il faudra certainement renoncer à certains projets (peut-être Défi 2015-2016). Les bénévoles doivent être impliqués et pour cela il faut identifier clairement qui relaie le projet au sein de l'association, clarifier leurs missions et l'investissement que cela va demander en terme de temps. Mobiliser des bénévoles relais, prêts à s'engager sur ce projet ?

Le choix de la dynamique du Roverway peut être un choix d'AG pour que ce soit un choix partagé.

- **Projet Dove (20min)**

Le Scoutisme français (SF) a été interpellé par l'AMGE à la conférence de Berlin, pour un projet sur l'estime de soi. Raymonde Derouard présente le projet.

Ce projet est proposé par la fondation Unilever. Même si un travail sur l'estime de soi n'est pas négligeable pour les jeunes, ce n'est pas une priorité des EEDF aujourd'hui. De plus, le Comité directeur ne veut pas que l'association serve de caution à un grand groupe tel qu'Unilever. Pour ces deux raisons, les EEDF ne s'engagent pas dans ce projet.

- **Présence et nomination aux commissions du Scoutisme français (30min)**

La COFO (commission formation) est une commission à laquelle il faut absolument être présent. L'enjeu y est important entre autre la veille sur les points législatifs et réglementaires. Au vu de ces enjeux, il est important que la personne qu'on nomme ait une responsabilité nationale et connaissance des enjeux de ce secteur. Parmi les membres du CD, personne n'étant disponible pour y siéger, il convient que ce soit un salarié de l'échelon national qui soit chargé de cette mission.

Aujourd'hui c'est Marion Audet qui siège à la commission communication en attente que quelqu'un soit officiellement nommé ; sur cette commission on pourrait appeler un bénévole.

- **Cinquantenaire des vacances adaptées**

2015 sera l'année du cinquantenaire des vacances adaptées. L'initiative est intéressante et doit nous replacer en tant qu'initiateurs de vacances adaptées, nous repositionner comme l'un des tout premiers « opérateurs » en ce domaine. Mais aujourd'hui, l'association manque de lisibilité sur ses finances et ne peut se permettre d'investir financièrement dans ce projet. Il faut arriver à mesurer la part réelle de ce que représenteraient un cinquantenaire et le retour sur investissement. Par contre, il est important de baliser l'année 2015 dans nos revues autour des vacances adaptées, de présenter un communiqué de presse national et qu'une action sur un mois puisse avoir lieu dans tous les services. On devrait aussi pouvoir faire paraître des articles dans les revues de nos partenaires. Par ailleurs, un chantier est ouvert dans l'association autour des vacances adaptées et devrait aboutir sur certaines propositions en 2015, en pensant que nos documents pédagogiques sont épuisés et ont besoin d'être toilettés.

- **Compiègne**

Le Comité directeur acte que les activités vacances jeunes sourds vont être transférées au SV de Caen.

Si ce rattachement a déjà été discuté en CD, celui-ci n'a jamais été acté officiellement. Cela est lié à l'absence du Délégué général qui n'a pu suivre le dossier.

Gouvernance associative (2h05)

Pour une question déontologique, ce point est traité hors la présence de la représentante du Comité d'entreprise. Cependant, pour certains membres du CD, dans la mesure où le sujet concerne des salariés de l'association, elle aurait pu rester. Dans le contexte, cette présence n'est pas souhaitable, en particulier dans la mesure où l'échange concerne un supérieur hiérarchique des salariés.

L'organisation 2014 relève de l'urgence ; cependant, nous n'en cernons pas encore les moyens ; il faudra en

tout cas veiller à la communication, au lien.

Le Président a rencontré les salariés du siège depuis la dernière séance du CD pour leur exposer la nouvelle organisation pensée lors du CD des 16 et 17 novembre. Il ressort que l'organisation future pourrait prévoir des plages horaires au cours desquelles les salariés du siège peuvent avoir des temps de travail sans être « dérangés », donc sans permanence téléphonique.

La modification de l'organisation entraînerait des avenants à certains contrats. Il sera nécessaire, au regard de la réglementation, que l'ensemble soit acté avant de pouvoir diffuser cette nouvelle organisation.

Concernant Roverway, le SF et le conseil d'administration de Roverway rediscutent le poids de la masse salariale du projet, les coûts n'étant pas couverts, la trésorerie n'étant pas suffisante. La convention concernant le poste de Jean Amand Declerck n'est pas encore signée (pour des raisons de remboursement de frais). Différents scénarios ont été travaillés dans l'éventualité où sa mise à disposition, à temps plein, ne pourrait être maintenue.

La question de la gouvernance doit être rapidement éclaircie avec deux cas de figures :

- soit le Délégué général peut reprendre le travail et il faut organiser son retour, réinstaller sa légitimité, en priorisant ses missions autour des aspects institutionnels, du projet et de l'animation des territoires ; des points de situation réguliers devront être mis en place avec lui ; pour mémoire l'évaluation annuelle du Délégué général est prévue pour le mois d'avril.
- soit le Délégué général ne peut pas reprendre et il faut s'organiser. En attendant qu'une nouvelle organisation salariée se mette en place, le CD devra alors prendre en charge certains dossiers afin de soulager la charge de travail du Président. Dans l'hypothèse de fonctionnement sans Délégué général, des délégations devront être revues dans le cadre d'un pilotage en 3 secteurs (Ressources Humaines, Administratif et Financier, Projet et Territoires).

Dans l'intérêt général de l'association, ne faudrait-il pas envisager de s'adjoindre un administrateur provisoire afin de rétablir un climat plus serein ? Après échange, cette hypothèse semble prématurée.

Le rapport du cabinet Technologia fait apparaître des points concernant directement le Dg, d'autres concernent plus globalement l'association (la ligne managériale dans les différents échelons, le CD) et semblent systémiques et récurrents. Le CD doit s'interroger sur la charge de travail incombant à un délégué général, son mode de management. A chaque décision prise, il faut mesurer les impacts. Les dysfonctionnements pointés doivent amener le Comité directeur à s'interroger sur le système mis en place. Chaque niveau de l'association doit travailler sur ce qui est de sa responsabilité. Il convient de s'interroger sur le fonctionnement du CD, ses liens avec un Dg et les moyens de pilotage qui lui sont donnés.

Point sur administration et finances

- **Situation de la trésorerie** (33min)

Le solde de la subvention Éducation nationale a été versé.

Vendredi 13 décembre, la trésorerie était de 947 000 €.

La dette fiscale et sociale au 31 décembre sera de 733 000 €. Nous aurons une réponse à notre demande d'échelonnement de remboursement des dettes vers le 15 janvier 2014. La projection des besoins jusqu'en 2014 amène à solliciter un échelonnement de remboursement sur 24 mois pour un montant global de 1 500 000 €.

Sur l'exercice 2013, les produits des ventes sont de 633 000 €.

Par rapport à l'an dernier à date, l'estimation des pertes de trésorerie de l'association est d'environ 400 000 €.

Sur l'exercice 2014, il faut intégrer le plan de sauvegarde de l'emploi qui pèserait d'environ 300 000 € sur le 1^{er} semestre. En conclusion, on peut dire que pour 2014 les besoins en trésorerie de l'association sont de l'ordre de 1 000 000 d'euros.

Les prévisions des ventes en cours pourraient apporter 1 400 000 € en 2014. Cela constituerait un apport de trésorerie qui pourrait aider à la négociation d'un prêt bancaire. L'usage dans l'association est que le produit des ventes immobilières soit versé dans un fond d'investissement mais juridiquement à ce jour rien ne prouve que ce soit obligatoire. L'emprunt envisagé, qui devait servir pour réinvestir et dynamiser l'association, ne pourra que sécuriser la trésorerie. Lorsque cet emprunt avait été discuté en novembre, la forte baisse de la CPO annoncée par le Ministère de l'Éducation nationale n'était pas envisagée. Le relais de trésorerie négocié avec la BRED est autorisé jusqu'au 31 décembre 2013. Il faut reconduire cette demande jusqu'à l'obtention d'un éventuel prêt.

Sans cette sécurisation de la part de la banque, l'association devra se diriger vers la cessation de paiement.

Pour la négociation du prêt, différentes banques proches de l'économie sociale et solidaire sont sollicitées. Le dossier est suivi par Bruno Aïssou. Il serait intéressant de pouvoir échelonner les remboursements en fonction des possibilités de notre trésorerie. Il est également important d'aller échanger avec nos ministères de tutelle

dont celui de la Jeunesse, des Sports, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, éventuellement de le solliciter comme appui à notre demande d'échelonnement de la dette fiscale et sociale.

- **Point sur la mise en vente des investissements, les estimations réalisées**

Bernard Hameau fait le point sur les travaux de la Commission administrative et financière (CAF) concernant l'estimation des biens immobiliers.

En 2013, le montant des ventes réalisées s'élève à 631 000 €. Il y a 983 000 € de ventes en préparation, dont certaines seront actées lors de cette séance. Dans les ventes en préparation, il convient de rajouter le centre de Chardonnay.

Estimations en cours : Chardonnay : 570 à 600 000 € ; Valloire : 1 045 000 € ; Morbecque : 700 000 € ; d'autres estimations sont en attente de retours (notaire, agences, domaines). Concernant le siège national, l'étude est en cours également.

Il faut cependant ne pas oublier qu'entre les estimations et la loi du marché, il y a un écart.

- **Informations concernant d'autres centres**

- **Arcenant** : afin de permettre le fonctionnement, suite à un sinistre, de couvrir le surcoût non pris en charge par la MAIF, il serait répondu favorablement aux devis (16 850 €) de matériel, les travaux étant réalisés dans le cadre d'un chantier, sur support FNIAP.

- **Les Révottes** : malfaçons dans la réalisation de travaux ; dossier suivi par la MAIF.

- **Molines** : propriété de l'ONF (convention avec l'association) ; le propriétaire demande que soient effectués les ravalements extérieurs (40 000 €) ; l'association ne peut engager cette somme et d'autant moins pour un bâtiment qui ne lui appartient pas ; si l'ONF les prend en charge, cela aura sûrement une répercussion sur le montant du loyer.

- **Montireau (28)** : la propriété pourrait passer sous la gestion de la Région Ile-de-France.

- **Les Boutisses (89)** : une expertise est demandée au notaire.

- **Ercé, Bas Village(35)** : compromis de vente en cours.

- **St Léger du Ventoux** : la commune propose d'acquérir la parcelle basse (10 000 €) sous forme de travaux de ce montant ; le notaire conseille la vente effective.

- **Bordeaux** : la Région Aquitaine est en questionnement autour d'une éventuelle demande de désinvestissement (permanence ou local de Bordeaux 5).

- **Clermont-Ferrand** : une réflexion régionale est en cours autour d'une éventuelle vente de la permanence qui pourrait être transférée à La Planche ou faire l'objet d'une location extérieure sur Clermont-Ferrand.

- **St Pierre dels Forcats** : comme pour Valloire, se pose la question de l'utilité du petit chalet.

- **Giberville** : une nouvelle estimation est demandée à la baisse au vu du marché ; on est en attente de la révision par les Domaines.

- **La permanence de Lille** : le 16 novembre, la Région Nord-Pas-de-Calais a proposé de se séparer de sa permanence lilloise pour contribuer à l'effort collectif concernant le plan de redressement. Le Comité directeur tient à remercier la Région pour sa démarche associative, sa préoccupation concrète de l'intérêt collectif, sa négociation amenant à une vente pour un montant supérieur à l'estimation. Concernant la proposition de prise en charge de l'aménagement et d'une aide au loyer, après débat, le CD conclut que nous devons garantir à la Région et aux salariés la prise en compte de leurs besoins (réinstallation, conditions de travail satisfaisantes, sans surcoût pour la région) ; cependant la délibération du CD ne peut porter que sur la vente.

- **Questions administratives et financières**

- **Permanence de Lille** : le Comité directeur décide de la vente de la permanence régionale Nord-Pas-de-Calais, située à Lille (59) à l'acheteur, M. Clybouv Guy pour la somme net vendeur de 480 000 €.

L'association assurera les besoins de réinstallation afin de garantir des conditions de travail satisfaisantes ainsi que les surcoûts éventuels. **14 pour, 1 abstention**

- **Terrain de Méluzien (89)** : le Comité directeur décide de la vente du terrain de Méluzien (89) à Mme Sophie Quillot pour la somme net vendeur de 2 500 €. **15 pour, unanimité des présents**

- **Local de Melun** : le Comité directeur décide de la mise en vente du local de Melun (77). Compte tenu des difficultés pour récupérer les documents de gestion et clefs, une lettre de mise en demeure sera envoyée à l'adhérent qui suit cet équipement. **16 pour, unanimité des présents**

- **Centre d'Arcenant** : le centre d'Arcenant a subi une importante inondation dont les dégâts ont été en partie indemnisés par la MAIF. Le Comité directeur autorise la prise en charge par le FNIAP des factures de matériaux d'un montant de 16 850 €, mis en œuvre par les bénévoles pour remettre les locaux en conformité et en état de service. **11 pour, 1 abstention**

- **Chamilly** : Vente d'une parcelle pour la somme de 1 300 € à la mairie.

14 pour, 1 abstention

- **Orientations budgétaires 2014**

Le document envoyé par les trésoriers nationaux reprend les points du plan de redressement. Concernant le Contrat d'engagement réciproque (CER), ce qui est annoncé pour la préparation des budgets régionaux ne tient pas compte de la probable baisse significative de la CPO puisque nous n'en avons pas encore l'information. Par ailleurs que le CER soit reversé ou non cela déplace le déficit en le faisant davantage porter par les régions mais globalement cela ne change rien au déficit de l'association. Ne pourrait-on pas supprimer le CER et en contrepartie transférer l'ensemble des charges salariales sur le budget du siège ?

Le mode de financement des postes de référent comptable territorial (RCT), au-delà des régions support, va croiser la problématique du nouveau modèle économique.

Notre marge de manœuvre apparaît comme excessivement faible, on construit le budget prévisionnel sur un modèle à « bout de souffle ». Les seuls leviers que nous maîtrisons à peu près sont les cotisations et l'activité, nous ne pouvons maîtriser les financements extérieurs.

Il est indispensable de créer un fonctionnement lisible qui responsabilise l'ensemble des acteurs.

Pour y voir clair dans les budgets régionaux, il faudrait aller vers une extraction de la masse salariale des budgets prévisionnels ; en effet, chaque salarié est personnel de l'association (employeur unique) basé en un lieu x du territoire et fait donc partie de la masse salariale de l'association. L'ensemble serait « remonté » sur le budget du siège national ainsi que les amortissements des centres (toujours dans l'optique d'une meilleure lisibilité). Cette nouvelle approche permettrait de résoudre en partie la problématique des flux internes. Pour autant, il faudra veiller à ne pas déresponsabiliser les structures, les acteurs locaux, à conserver la dynamique locale et collective, à garantir les équilibres. Dans cette approche, un nouveau maillage associatif se dessine à mettre en rapport avec le pilotage.

Il est indispensable d'avancer également sur la question du Représentant local de l'employeur (RLE) et du n+1 ; aujourd'hui, ce n'est pas une mission du Délégué territorial (DT), il convient sans doute de se reposer la question de son éventuelle fonction de management. Lors du Conseil national, une place à la réflexion sur la notion de RLE pourrait être faite, tout en conservant la priorité au développement, thème central.

En construisant le nouveau modèle économique, on ne pourra pas faire l'économie de la réflexion autour du mode d'organisation et de coopération entre salariés et bénévoles.

L'ensemble des propositions faites ci-dessus ne résout pas le problème de la baisse importante de la CPO Éducation nationale.

Le budget prévisionnel, présenté fin janvier, intégrera les deux données suivantes : pas de CER, masse salariale regroupée. Il prendra également en compte le Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) et l'accompagnement indispensable des salariés.

Sur les budgets prévisionnels se pose la question des moyens du suivi. Sortir les grands flux permettra un meilleur suivi, même s'il ne faut pas perdre de vue qu'on est toujours responsable du budget qu'on a construit.

- **Cellule de crise**

Elle est maintenant composée de 4 élus et 2 salariés, le Président ayant pris la place du Dg au sein de cette cellule ; le consultant extérieur, dont la mission prévue est terminée, n'en fait plus partie.

La question est posée de la présence de salariés, même avec délégation, qui complexifie peut-être les relations avec les autres salariés. Il faut que chacun soit bien conscient que les salariés de la cellule de crise n'ont aucun rôle décisionnel ; ils apportent des éclairages aux bénévoles. Le CD avait donné mandat à la cellule de crise de procéder aux ajustements, aux régulations pour maintenir l'objectif de réduction de la masse salariale à 118 ETP, en tenant compte des entretiens et échanges du 16 novembre. L'objectif est atteint mais a nécessité des régulations et des changements : maintien d'un poste à La Planche, maintien d'un poste au Fontenil ; mais cessation d'activité à Couteron à l'issue de l'été 2014, en mettant fin à la délégation de service public de la mairie d'Aix (échéance de cette DSP).

Cette activité autour du CLSH continuera avec un autre support, autre employeur, le transfert du personnel, comme prévu dans le droit du travail, et évitera les licenciements.

Le passage à 118 ETP permet de diminuer de 70 à 80% notre EBE négatif ; pour les 20 à 30% restants, cela implique d'agir sur les leviers «développement et réductions de charges ».

- **Plan de restructuration et Plan de sauvegarde de l'emploi :**

Au travers du PSE, le reclassement des salariés est à privilégier. La suppression des postes, liés notamment à

un arrêt d'activité, ne signifie pas automatiquement licenciement du salarié qui occupe le poste concerné. Afin d'aider ces reclassements et afin d'appuyer la fonction employeur, il est proposé de faire appel à un cabinet extérieur. Par ailleurs, pour assurer l'accompagnement des salariés (adaptation à un nouveau poste, besoin de formation, aide à la mobilité), les services RH proposent des modalités notamment via des actions de formations.

Les Instances Représentatives du Personnel (IRP) disposent d'un délai de 2 mois, à partir de la présentation du projet, pour donner un avis. De manière générale, dès l'ouverture de la consultation du Comité d'entreprise, la DIRECCTE est associée. Légalement, il n'y a pas d'entretien individualisé dans le cadre d'un plan de licenciement dit collectif.

Il est important de respecter ce cadre légal, de laisser se dérouler normalement les procédures, les négociations menées par l'employeur, représenté par la DRH, et les représentants du personnel. Cette problématique pose la question de la formation des élus ; il est important que les représentants du personnel communiquent à l'interne sur le fonctionnement légal de ce type de procédure ; Pascale Sousa explique que les informations sont transmises petit à petit aux salariés via des réunions « skype ». Par ailleurs, ce processus légal doit également être communiqué aux bénévoles.

A cette occasion, il est rappelé que les membres du Comité directeur doivent veiller à ne pas compliquer les situations, ou les relations. Un minimum de sérénité, dans ce contexte difficile, impose que le CD n'aille pas entraver les négociations et échanges ; chacun doit être dans son rôle. Les membres du CD peuvent ne pas maîtriser les arcanes juridiques ; être élu au CD ne signifie pas tout savoir, pouvoir répondre à tout. Il est également spécifié que diffuser certaines informations à ce sujet, en dehors du Comité directeur, peut constituer un délit d'entrave, dont seul le Président de l'association est responsable devant la loi.

Un accompagnement de l'employeur sera effectué (recours à un avocat) pour sécuriser les procédures.

Accompagnement des bénévoles élus des structures concernées : il doit être assuré ; se pose la question du « comment faire », de la limite de nos moyens ; est retenue la solution de prévoir des temps d'échanges, espace de parole, Comité directeur et Responsables régionaux ou Responsables de SLA concernés lors des Conseil nationaux de janvier et avril 2014.

La première estimation du coût du PSE est de l'ordre de 300 000 €.

La période des Congrès est en plein dans la période de consultation du CE ; Laëtitia Ferté (DRH) enverra aux membres du Comité directeur un document rappelant et expliquant la démarche légale générale pour qu'elle puisse être rappelée en Congrès.

Validations effectuée en séance à l'issue de ce temps :

- **Maintien de la masse salariale à 118 ETP, intégrant le renoncement à la poursuite de la mission d'animation et de gestion du centre de loisir de la commune d'Aix à Couteron :** **13 pour, 2 abstentions**
- **Appel à un cabinet assurant l'accompagnement des salariés :** **14 pour, 1 abstention**
- **Accompagnement de l'employeur(au plan juridique) :** **14 pour, 1 abstention**

Points d'actualité

- **Révision de l'accord d'entreprise**

La révision de l'accord d'entreprise, présenté au Comité directeur du 5 octobre, n'ayant pas obtenu de signature majoritaire des organisations syndicales, le CD doit décider si, en tant qu'en qu'employeur, il dénonce unilatéralement l'accord ou pas. En cas de dénonciation, on revient à l'application de la convention collective. Mais, cela entraînerait une procédure longue qui n'aurait pas d'effet avant 2015. De plus, cela ajouterait des difficultés à la situation actuelle des relations entre l'employeur et les syndicats. Pour toutes ces raisons, le Comité directeur se prononce pour le maintien de l'accord en place. **9 pour, 5 abstentions**

- **ID d'Avenir et préparation du Conseil national**

Il faut absolument mettre l'association en dynamique sur du projet pour ne pas se retrouver dans une situation mortifère dans laquelle seule la crise serait importante. Dans les Congrès, on devrait pouvoir proposer aux régions de dégager un espace d'1h30 pour ID d'Avenir

Pendant le Conseil national, un temps de travail autour de la démarche ID d'Avenir devrait être proposé. L'objectif serait de refaire découvrir la méthode de manière plus dynamique et de la lier à la mise en route d'un plan d'action axé sur le développement.

L'un des enjeux est de faire le lien avec les propositions stratégiques qui demandent qu'en 2014 toutes les structures mettent en place un plan stratégique de développement.

En amont du Conseil national, les animateurs territoriaux devraient avoir un temps de travail autour de deux idées force du plan de redressement : l'analyse budgétaire et le développement.

Sur le temps du Conseil national on va essayer d'inviter un des députés qui a participé à l'élaboration du rapport parlementaire sur la jeunesse. Sa présence pourrait apporter des éléments d'éclairage à la fois aux bénévoles et aux professionnels.

L'OMMS et l'AMGE ont produit des documents intéressants autour du développement que l'on pourrait partager.

Dans la démarche du Conseil national, il faut pouvoir intégrer les régions qui ont déjà travaillé à un plan de développement. Pour cela, il faudrait leur demander de l'apporter.

Il faudrait pouvoir se projeter dans une action qui se construit dans la durée, ne pas travailler qu'en année scolaire ; cela implique un repositionnement.

Au menu du CN il faudrait qu'il puisse y avoir :

- Un temps lié à l'accompagnement du plan de redressement
- Le budget
- Le développement doit occuper plus de la moitié du temps de travail
- Un point sur la planification de la relève
- Un temps de travail sur les motions de l'AG 2013.

Le Comité directeur, avec ces éléments, confie au bureau l'organisation du Conseil national car en séance il n'en a pas le temps.



PROCHAINE REUNION DU COMITE DIRECTEUR

SAMEDI 25 JANVIER 2014